

**Certification complémentaire en Français Langue Seconde  
Académie de Bordeaux**

**Rapport du jury  
Session de janvier 2018**

Président : M. Jean-Pierre Hocquellet, IA-IPR de Lettres, responsable académique du CASNAV

Membres : Mme Sophie Marron, enseignante certifiée de Lettres modernes et FLS en UPE2A au collège Pablo Neruda de Bègles.

M. Jean-Christophe Noblet, professeur des écoles, enseignant de FLS en UPE2A à Agen.

**Données chiffrées**

**Inscrits** : 24 candidats

**Présents** : 24 candidats

**Origine géographique des candidats** : Dordogne : 1 ; Gironde : 14 ; Landes : 2 ; Lot et Garonne 1 ; Pyrénées Atlantiques, 5 ; hors académie (Tchad) : 1.

**Répartition** : 13 candidats du 1<sup>er</sup> degré, 11 candidats du 2<sup>nd</sup> degré, dont deux issus du lycée.

**Résultats** : 14 candidats admis, 8 du 1<sup>er</sup> degré, 6 du 2<sup>nd</sup> degré.

**Notes attribuées** : de 5/20 à 20/20.

**Remarques générales**

Le jury se plaît à souligner le nombre croissant de candidats à la certification complémentaire français langue seconde. Cette progression traduit l'intérêt que les enseignants portent à la prise en charge des élèves allophones dans les écoles, les collèges et les lycées.

Le vivier de professeurs compétents dans la didactique du français langue seconde, susceptibles d'enseigner en UPE2A ou d'être des personnes ressources pour leurs collègues dans ce domaine, a augmenté de façon satisfaisante cette année. C'est un bénéfice pour l'académie de Bordeaux.

Le jury a apprécié, lors de cette session 2018, certains rapports et exposés de très grande qualité, fruits d'une réflexion éclairée et d'une préparation rigoureuse.

Sur ce point, les candidats sont invités à lire avec la plus grande attention la note de service qui préside à l'organisation et aux attendus de cet examen : elle se trouve au B.O n° 39 du 28 octobre 2004, <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

Le CASNAV de Bordeaux, centre académique de ressource et de formation, se tient également à la disposition des enseignants qui souhaiteraient préparer la certification FLS. Outre des conseils dispensés à distance, il propose au Plan Académique de Formation deux stages visant à préparer, l'un le rapport écrit, l'autre l'épreuve orale. Ces stages sont ouverts en candidature individuelle aux enseignants du premier comme du second degré.

## Rappels sur les attendus de l'épreuve

### La partie écrite de l'examen

La note de service indique que le candidat doit « *remettre un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi [...] et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.* »

Le rapport doit se garder de diverses dérives :

- la brièveté excessive (une à deux pages), qui ne peut mettre en valeur les expériences pédagogiques et les réflexions qui doivent en découler ;
- le compte-rendu de lectures, sous forme d'un catalogue de références bibliographiques ou sitographiques, qui ne peut exprimer et justifier les efforts personnels de réflexion et d'argumentation entrepris ;
- la description chronologique d'un parcours professionnel, qui dilue l'objectif du rapport. Celui-ci doit en effet exposer et commenter une ou des expériences d'enseignement auprès d'élèves allophones, en veillant aux conditions d'une mise à distance analytique et critique.

A ce titre, les rapports présentant une argumentation formalisée, titrée, exprimée dans une langue claire, ont été justement appréciés.

### La partie orale de l'examen

Celle-ci se déroule en deux temps.

L'exposé, en dix minutes, « *prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle [...]. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.* »

L'entretien, d'une vingtaine de minutes, qui succède à l'exposé « *doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (pour les trois secteurs disciplinaires) ou d'une école (pour le secteur français langue seconde), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.* »

Rappelons que seule la partie orale est évaluée, le rapport n'étant pas soumis à notation.

Pour l'exposé, le candidat peut s'appuyer sur des notes écrites. Il convient toutefois de rappeler que la situation d'oral doit mettre en valeur des compétences spécifiques de conviction et de persuasion, auxquelles le jury est particulièrement attentif.

L'épreuve orale n'est pas une redite du dossier écrit. Elle s'appuie sur lui pour approfondir un point peu développé dans le rapport, apporter un autre éclairage, citer des exemples d'actions pédagogiques mises en place dans la classe, notamment depuis la rédaction.

Le candidat ne devra pas hésiter à présenter des outils pédagogiques élaborés en classe ou pour la classe.

Le jury attend du candidat qu'il montre un réel intérêt non seulement pour le public, mais aussi pour les enjeux pédagogiques que sa prise en charge nécessite.

S'il n'enseigne pas en UPE2A, le candidat doit se projeter avec précision vers la responsabilité que représente une mission d'enseignement en UPE2A. Il doit montrer sa capacité à animer ce dispositif tant dans la classe que dans la communication avec ses collègues enseignants, et dans le second degré avec l'équipe de direction et la vie scolaire.

A cet égard, la maîtrise du cadrage institutionnel (circulaires, socles communs, cadre européen commun de référence pour les langues) est indispensable.

### **En conclusion**

Le jury a été sensible à l'amélioration globale des prestations, notamment orales.

Cependant, il faut encore déplorer :

- des exposés trop factuels, sans étayage théorique maîtrisé ou sans réflexion pédagogique ;
- des imprécisions, voire des méconnaissances sur le cadrage institutionnel ;
- un recours à l'anecdote sans envisager le système ;
- un discours généralisant sur la question de l'immigration ou de l'interculturel.

A l'inverse, les candidats dont les prestations ont été valorisées sont ceux qui ont su :

- respecter le temps imparti pour l'exposé et en exploiter au mieux les contraintes ;
- présenter un exposé organisé à partir d'un plan clairement énoncé ;
- citer avec précision les méthodes utilisées et les théoriciens lus et assimilés ;
- faire preuve d'une réflexion approfondie et d'une distance critique dans l'analyse de leur pratique ;
- s'exprimer avec clarté et précision ;
- montrer un intérêt nourri pour le public allophone et ses exigences pédagogiques ;
- montrer leur capacité à travailler en équipe.

Le jury invite les lauréats à poursuivre leur travail dans le domaine du français langue seconde et à devenir des appuis pour leurs collègues.

Il conseille aux candidats ajournés de développer et d'affermir leurs connaissances théoriques et pratiques. Il les invite également à observer des pratiques d'enseignement en UPE2A et à instaurer des échanges avec les enseignants de ces dispositifs, afin de donner ses meilleures chances de réussite à une nouvelle candidature.

*Rapport rédigé par Cécile Prévost  
CASNAV de Bordeaux,  
complété par Jean-Pierre Hocquelllet,  
président du jury*